

Fibre optique

Tout comprendre en 9 questions

Le Vaucluse est pionnier au niveau régional comme national en matière de déploiement de la fibre optique jusqu'aux villages les plus reculés. D'ici 2022, l'intégralité du territoire aura accès au Très Haut Débit grâce au volontarisme du Conseil départemental. Mais au fait, la fibre, à quoi ça sert ? Comment ça marche ? Et surtout, quand est-ce qu'elle arrivera chez vous ?

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. La fibre est le seul support en mesure de transporter de très grandes quantités de données sur de longues distances. Le raccordement à la fibre optique permet ainsi de bénéficier d'une connexion internet dite à « Très Haut Débit » : le THD.

Quelles sont les performances de la fibre par rapport à l'ADSL ?

L'ADSL utilise le réseau téléphonique en fil de cuivre déployé dans les années soixante-dix. Il a offert jusqu'à présent des performances correctes mais arrive aujourd'hui en bout de course. La fibre - qui offre déjà un débit de 10 à 100 fois supérieur à celui de l'ADSL - est la technologie la plus adaptée aux nouveaux usages liés à la révolution numérique : utilisation du cloud, transmission de fichiers lourds, télévision en qualité HD+, jeux en réseau... et à la simultanéité des connexions (tablette, TV, téléphone, ...) D'autant que le réseau déployé offrira, à terme, des débits 1000 fois supérieurs à ceux que nous connaissons.

Le déploiement de la fibre suppose-t-il forcément de lourds travaux d'aménagement ?

Non. Dans certains secteurs, des tranchées doivent effectivement être creusées. Mais la plupart du temps, la fibre suit les réseaux déjà existants, en particulier les réseaux téléphoniques traditionnels aériens et les fourreaux existants.

Pourquoi le Département vise-t-il une couverture de son territoire à 100% par la fibre optique ?

Outre la nécessité de ne pas laisser s'installer une « fracture numérique » et d'assurer son rôle en matière de solidarité territoriale, apporter le THD *via* la fibre optique jusque dans les villages les plus isolés amène à penser différemment l'aménagement du territoire. Le THD permet aux entrepreneurs de s'installer dans des secteurs ruraux offrant une qualité de vie exceptionnelle, aux salariés d'opter pour le télétravail et aux services publics d'être plus efficaces. C'est un atout incomparable en faveur de l'attractivité et de la compétitivité territoriale.

Comment le Vaucluse va-t-il parvenir à cet objectif de 100% ?

A la demande de l'Etat, et pour les particuliers, les opérateurs privés se sont positionnés en 2011 sur les zones qui les intéressaient, à charge pour eux d'y assurer le déploiement de la fibre optique dans chaque foyer. Une convention de programmation et de suivi des déploiements formalise ce partenariat. En Vaucluse, les opérateurs télécom Orange et SFR se sont positionnés sur 46 communes, correspondant aux deux tiers des foyers du département. Dans cette zone, dite « d'intervention privée », Orange et SFR financent le déploiement sur leurs fonds propres. Le Conseil départemental, lui, a décidé d'assurer le déploiement dans les 105 autres communes,

réparties sur les deux tiers du territoire et correspondant aux zones les moins denses en nombre d'habitants. C'est la zone « d'intervention publique ».

Qui assure le déploiement de la fibre dans la zone « d'intervention publique » ?

Le Département a confié le déploiement du réseau à Vaucluse numérique, une société de droit privée, par une délégation de service public. Vaucluse numérique assure le déploiement en partie sur ses fonds propres mais aussi en bénéficiant de financements publics, de la part du Département, des EPCI, de la Région Paca, de l'Etat et de l'Union européenne. Le Département a opté pour le FttH (Fiber to the Home ou Fibre optique jusqu'à l'abonné). En clair, la fibre arrivera à proximité de chaque foyer, que l'utilisateur décide ou pas de prendre un abonnement.

Comment savoir si mon domicile ou mon entreprise est déjà éligible à la fibre ?

Si votre commune se trouve dans la zone d'intervention publique, vous pouvez obtenir cette information en vous rendant sur le site www.vaucluse-numerique.fr

Si votre commune se trouve dans la zone d'intervention privée, rendez-vous aux adresses suivantes : <http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre> <http://www.sfr.fr/carte-couverture-reseau-sfr-fibre-optique/provence-alpes-cote-d-azur/vaucluse-84>

Si je suis éligible, auprès de quel opérateur puis-je contracter un abonnement ?

Il faut bien comprendre que les opérateurs SFR et Orange d'une part et Vaucluse numérique d'autre part agissent comme des aménageurs et n'ont pas l'exclusivité des réseaux mis en place. Ils sont tenus de permettre à tous les opérateurs de « louer » la fibre optique qu'ils ont déployée, donc de n'importe quel opérateur traditionnel vous proposant une offre.

Quand le Vaucluse sera-t-il équipé en fibre optique à 100% ?

Sur la zone d'intervention privée, l'objectif 100% devrait être atteint en 2022. Les opérateurs sont à l'œuvre sur les principales communes : Avignon, Carpentras, Cavaillon, Cheval, L'Isle-sur-la-Sorgue, Orange, Le Pontet, Monteux, Sorgues et les Taillades. 47000 foyers y sont déjà raccordables.

Sur la zone d'intervention publique, Vaucluse numérique a pris de l'avance sur le calendrier initial. 10 000 logements sont d'ores et déjà raccordés sur trois villes : Vaison-la-Romaine, Valréas et Apt. Par ailleurs, 103 zones d'activités économiques sont déjà desservies par la fibre, ainsi que 307 sites publics majeurs (université, collèges, lycées, CFA, SDIS, hôpitaux...). Avant 2020, ce sont 50 000 nouvelles prises FttH qui seront installées. Enfin, avant la fin 2022, la totalité de la zone d'intervention publique devrait être équipée.